



Vendredi, 16 février 2018 10h15

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TROIS SUJETS DE POIDS AU MENU: LE TEMPS DE TRAVAIL, LA VALEUR LOCATIVE ET LA PÉNALISATION DU MARIAGE

La commission a consacré sa séance à trois thèmes qui concernent et intéressent une grande partie de la population. Elle a notamment poursuivi ses travaux sur les projets de loi relatifs à la suppression de la valeur locative et à la flexibilisation des horaires de travail, qu'elle élabore actuellement dans le cadre d'initiatives parlementaires. Pour ce qui est de l'abolition de la pénalisation du mariage, la commission estime que la question est du ressort du Conseil fédéral.

1. La commission a examiné plusieurs initiatives cantonales et une motion relatives à «l'abolition de la pénalisation du mariage». Elle a entendu une délégation du Grand Conseil argovien, lequel demande au parlement, dans son initiative **16.318**, de mettre fin à la pénalisation du mariage. Par 7 voix contre 5, la commission propose à son conseil de ne pas donner suite à l'initiative. La majorité de la commission estime en effet qu'un mandat en ce sens a déjà été confié au Conseil fédéral, lorsque les Chambres fédérales ont adopté, l'an dernier, la motion **16.3044** «Eliminer la pénalisation fiscale due au mariage», déposée par le conseiller aux Etats Pirmin Bischof. Le gouvernement a déjà préparé un projet, mais il entend accorder la priorité au Projet fiscal 17. La majorité souhaite donc attendre que le Conseil fédéral publie son message; elle veut éviter que la commission ne s'attelle à une révision parallèlement aux travaux du gouvernement. Par ailleurs, elle estime que l'initiative déposée par un canton serait un instrument peu adéquat pour mettre en œuvre un objectif si complexe. Pour les mêmes raisons, la commission propose à son conseil, par 10 voix contre 1, de ne pas donner suite aux initiatives **08.318**, **07.305** et **06.302**, déposées par d'autres cantons, et, par 8 voix contre 2 et 1 abstention, de rejeter la motion **16.3006**, déposée par la CdF-N.

Une minorité souhaite signifier au Conseil fédéral qu'il faut également considérer la question de la pénalisation du mariage comme étant prioritaire. Elle propose alors au Conseil des Etats de donner suite à l'initiative **16.318** du canton d'Argovie, car elle pense que cela permettrait de faire pression sur le gouvernement.

2. EXAMEN PRÉALABLE DES AVANT-PROJETS VISANT À MODIFIER LA LOI SUR LE TRAVAIL

La commission a procédé à une première lecture des deux avant-projets établis à sa demande par l'administration en vue de mettre en œuvre les initiatives parlementaires relatives au temps de travail, déposées respectivement par les conseillers aux Etats Konrad Graber (**16.414**) et Karin Keller-Sutter (**16.423**). Le rapport explicatif correspondant va maintenant être élaboré et les textes vont être examinés sous l'angle légitique. La commission se penchera une nouvelle fois sur ces avant-projets lors d'une prochaine séance avant que ces derniers soient mis en consultation. Elle informera alors sur le contenu des avant-projets.

3. CHANGEMENT DE SYSTÈME CONCERNANT L'IMPOSITION DE LA PROPRIÉTÉ DU LOGEMENT

La commission a entamé les travaux relatifs à l'élaboration d'un projet visant à mettre en œuvre l'initiative parlementaire **17.400**, laquelle demande un changement de système concernant l'imposition de la propriété du logement. Elle a confirmé que la suppression de l'imposition de la valeur locative devrait concerner les logements servant de domicile principal à leur propriétaire, mais pas les résidences secondaires. Cette restriction va dans le sens du mandat constitutionnel consistant à encourager l'accession à la propriété du logement et garantit en outre que notamment les cantons de montagne qui disposent de ressources financières restreintes et comptent une proportion de résidences secondaires élevée n'auront pas à subir un trop grand manque à gagner. Concernant les autres points essentiels du projet (éventuelles déductions pour les frais d'entretien, les mesures d'économie d'énergie, les intérêts passifs et éventuelles mesures en faveur des nouveaux propriétaires), la commission a demandé à l'administration des éclaircissements supplémentaires sur les conséquences financières et administratives des différents modèles de déduction des dépenses liées aux objets.

La commission a siégé le 15 février 2018 à Berne sous la présidence du conseiller des Etats Pirmin Bischof (PDC, SO).

AUTEUR



CER-E Commissions de l'économie et des redevances, secrétariat
CH-3003 Berne
www.parlament.ch
wak.cer@parl.admin.ch

RENSEIGNEMENTS

Pirmin Bischof,
président de la commission,
tél. 079 656 54 20

Katrin Marti,
secrétaire de la commission,
tél. 058 322 94 72